MAIRIE DE LE FALGA
31540
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

D 2022-15

Nombre de conseillers :

En exercice	11
Présents	9
Votants	11

L'an deux mille vingt-deux, le 09 avril 2022, le Conseil Municipal de la commune de LE FALGA dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Isabelle COUTUREAU, Maire.

Présents : Mesdames Isabelle COUTUREAU, Anaïs BERRAN LEBOSSE, Alix BLANCHON, Anne-Marie GRANZOTTO, Hélène DELMAS, Messieurs Philippe BUGAREL Johan ÉVADÉ, Nicolas LESSIEUX, Damien MONTAGNÉ.

Absents et excusés : Marie EMBRY, Stéphanie CÉRÈNE
Stéphanie CÉRÈNE a donné Procuration donnée à Isabelle COUTUREAU,
Marie EMBRY a donné procuration Hélène DELMAS
Convocation : 30 mars 2022

Anaïs BERRAN-LEBOSSE a été nommée secrétaire de la séance.

.

Objet : COMMUNAUTE DES COMMUNES LAURAGAIS REVEL SOREZOIS : Intérêt communautaire : précisions des compétences statutaires

Vu l'Article L5214-16 du Code Général des Collectivités

-Vu la délibération n°53-2022 du conseil communautaire de 2 compétences statutaires

En effet, conformément au II et IV de l'Article L5214-16 du Code Général des Collectivités il convient de préciser, par délibération, l'intérêt communautaire de certaines compétences.

Le CGCT Article L5214-16 « lorsque l'exercice des compétences mentionnées aux I et II est subordonné à leur intérêt communautaire, cet intérêt est déterminé par le conseil de la Communauté de commune à la majorité des 2/3 des suffrages exprimée ! ».

Article 2.3 des statuts :Création aménagement et entretien de la voirie

Sont déclarés d'intérêt communautaire : la création, l'aménagement et l'entretien de la voirie dans les zones d'activités économiques et sur le site de l'aérodrome de la montagne noire.

Après avoir pris connaissance de la délibération n° 53-2022 du conseil communautaire du 29/03/2022 concernant l'intérêt communautaire

Il est proposé au Conseil Municipal de procéder au vote et

Accusé de réception en préfecture
031-213101801-20220409-D2022-16-DE
Date de réception préfecture : 14/04/2022

- De prendre acte de la délibération du conseil communautaire de la compétence détaillée ci-dessus.
- D'autoriser Madame le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Pour : 11

Contre :0

Abstention :0

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.
pour extrait conforme,
Le Maire,
Isabelle COUTUREAU

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le
et publication
du
Le Maire :

MAIRIE du FALGA
31540

Accusé de réception en préfecture
031-213101601-20220408-D2022-16-DE
Date de réception préfecture : 14/04/2022

MAIRIE DE LE FALGA
31540
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

D 2022-15

Nombre de conseillers :

En exercice	11
Présents	9
Votants	11

L'an deux mille vingt-deux, le 09 avril 2022, le Conseil Municipal de la commune de LE FALGA dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Isabelle COUTUREAU, Maire.

Présents : Mesdames Isabelle COUTUREAU, Anaïs BERRAN LEBOSSE, Alix BLANCHON, Anne-Marie GRANZOTTO, Hélène DELMAS, Messieurs Philippe BUGAREL Johan ÉVADÉ, Nicolas LESSIEUX, Damien MONTAGNÉ.

Absents et excusés : Marie EMBRY, Stéphanie CÉRÈNE
Stéphanie CÉRÈNE a donné Procuration donnée à Isabelle COUTUREAU,
Marie EMBRY a donné procuration Hélène DELMAS
Convocation : 30 mars 2022

Anaïs BERRAN-LEBOSSE a été nommée secrétaire de la séance.

.

Objet : COMMUNAUTE DES COMMUNES LAURAGAIS REVEL SOREZOIS : Intérêt communautaire : précisions des compétences statutaires

Vu l'Article L5214-16 du Code Général des Collectivités

-Vu la délibération n°53-2022 du conseil communautaire de 2 compétences statutaires

En effet, conformément au II et IV de l'Article L5214-16 du Code Général des Collectivités il convient de préciser, par délibération, l'intérêt communautaire de certaines compétences.

Le CGCT Article L5214-16 « lorsque l'exercice des compétences mentionnées aux I et II est subordonné à leur intérêt communautaire, cet intérêt est déterminé par le conseil de la Communauté de commune à la majorité des 2/3 des suffrages exprimée ! ».

Article 2.3 des statuts :Création aménagement et entretien de la voirie

Sont déclarés d'intérêt communautaire : la création, l'aménagement et l'entretien de la voirie dans les zones d'activités économiques et sur le site de l'aérodrome de la montagne noire.

Après avoir pris connaissance de la délibération n° 53-2022 du conseil communautaire du 29/03/2022 concernant l'intérêt communautaire

Il est proposé au Conseil Municipal de procéder au vote et

Accusé de réception en préfecture
031-213101801-20220409-D2022-16-DE
Date de réception préfecture : 14/04/2022

- De prendre acte de la délibération du conseil communautaire de la compétence détaillée ci-dessus.
- D'autoriser Madame le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Pour : 11

Contre :0

Abstention :0

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.
pour extrait conforme,
Le Maire,
Isabelle COUTUREAU

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le
et publication
du
Le Maire :

MAIRIE du FALGA
31540

Accusé de réception préfecture
031-213101303-20220408-D2022216-DE
Date de réception préfecture : 14/04/2022

MAIRIE DE LE FALGA
31540
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

D 2022-17

Nombre de conseillers :

En exercice	11
Présents	9
Votants	11

L'an deux mille vingt-deux, le 09 avril 2022, le Conseil Municipal de la commune de LE FALGA dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Isabelle COUTUREAU, Maire.

Présents : Mesdames Isabelle COUTUREAU, Anaïs BERRAN LEBOSSE, Alix BLANCHON, Anne-Marie GRANZOTTO, Hélène DELMAS, Messieurs Philippe BUGAREL Johan ÉVADÉ, Nicolas LESSIEUX, Damien MONTAGNÉ.

Absents et excusés : Marie EMBRY, Stéphanie CÉRÈNE
Stéphanie CÉRÈNE a donné Procuration donnée à Isabelle COUTUREAU,
Marie EMBRY a donné procuration Hélène DELMAS
Convocation : 30 mars 2022

Anaïs BERRAN-LEBOSSE a été nommée secrétaire de la séance.

.

Objet : RAPPORT CLECT 2 DE LA CCLRS

- Madame le Maire fait lecture du rapport de la CLECT n°2 du 24/02/2022 L'évaluation de la restitution de la compétence voirie
- A l'unanimité le conseil municipal, vote contre l'évaluation de la restitution de la compétence voirie, désirant récupérer cette compétence.

Pour :

Contre :11

Abstention :0

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.
pour extrait conforme,
Le Maire,
Isabelle COUTUREAU

MAIRIE du FALGA
31540

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le
et publication
du
Le Maire :

Accusé de réception en préfecture
031-213101801-20220409-D2022-17-DE
Date de réception préfecture : 14/04/2022

MAIRIE DE LE FALGA
31540
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

D 2022-16

Nombre de conseillers :

En exercice	11
Présents	9
Votants	11

L'an deux mille vingt-deux, le 09 avril 2022, le Conseil Municipal de la commune de LE FALGA dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Isabelle COUTUREAU, Maire.

Présents : Mesdames Isabelle COUTUREAU, Anaïs BERRAN LEBOSSE, Alix BLANCHON, Anne-Marie GRANZOTTO, Hélène DELMAS, Messieurs Philippe BUGAREL Johan ÉVADÉ, Nicolas LESSIEUX, Damien MONTAGNÉ.

Absents et excusés : Marie EMBRY, Stéphanie CÉRÈNE
Stéphanie CÉRÈNE a donné Procuration donnée à Isabelle COUTUREAU,
Marie EMBRY a donné procuration Hélène DELMAS
Convocation : 30 mars 2022

Anaïs BERRAN-LEBOSSE a été nommée secrétaire de la séance.

.

Objet : RAPPORT CLECT 2 DE LA CCLRS

- Madame le Maire fait lecture du rapport de la CLECT n°2 du 24/02/2022 Règlement de la CLECT
- A l'unanimité le conseil municipal vote pour le règlement de la CLECT

Pour : 11

Contre :0

Abstention :0

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.
pour extrait conforme,
Le Maire,
Isabelle COUTUREAU

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le
et publication
du
Le Maire :

Accusé de réception en préfecture
031-213101801-20220409-D2022-16-DE
Date de réception préfecture : 14/04/2022

MAIRIE DE LE FALGA
31540
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

D 2022-18

Nombre de conseillers :

En exercice	11
Présents	9
Votants	11

L'an deux mille vingt-deux, le 09 avril 2022, le Conseil Municipal de la commune de LE FALGA dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Isabelle COUTUREAU, Maire.

Présents : Mesdames Isabelle COUTUREAU, Anaïs BERRAN LEBOSSE, Alix BLANCHON, Anne-Marie GRANZOTTO, Hélène DELMAS, Messieurs Philippe BUGAREL Johan ÉVADÉ, Nicolas LESSIEUX, Damien MONTAGNÉ.

Absents et excusés : Marie EMBRY, Stéphanie CÉRÈNE
Stéphanie CÉRÈNE a donné Procuration donnée à Isabelle COUTUREAU,
Marie EMBRY a donné procuration Hélène DELMAS
Convocation : 30 mars 2022

Anaïs BERRAN-LEBOSSE a été nommée secrétaire de la séance.

.

Madame le Maire rappelle les dispositions de l'article 1636 B sexies du Code Général des Impôts (CGI) selon lesquelles le conseil municipal vote chaque année les taux des taxes foncières et de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

Elle précise que conformément au 1° du 4 du J du I de l'article 16 de la loi n°2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020, par dérogation à l'article 1636B sexies précité, le taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale est gelé en 2022 au niveau du taux de 2019 et n'a pas à être voté par le conseil municipal.

Accusé de réception en préfecture
031-213101801-20220414-D2022-18-DE
Date de réception préfecture : 14/04/2022

Madame le Maire propose à l'assemblée délibérante de :
*- maintenir en 2022 comme suit les taux au niveau de ceux de 2021

TAXES	Taux 2021 (rappel)	Taux 2022
Taxe Foncière sur les propriétés bâties	28.06	28.06
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties	48.36	48.36

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Madame leMaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de maintenir les taux de 2021pour 2022 soit

- Taxe Foncière sur les propriétés bâties :28.06%
- Taxe Foncière sur les propriétés non bâties : 48.36%

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.
pour extrait conforme,
Le Maire,
Isabelle COUTUREAU

MAIRIE du FALGA
31540

SFDL31 le 31/03/2022

Accusé de réception en préfecture
031-213101801-20220414-D2022-18-DE
Date de réception préfecture : 14/04/2022

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
MAIRIE DE LE FALGA
31540

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

D 2022-19

Nombre de conseillers :

En exercice	11
Présents	9
Votants	11

L'an deux mille vingt-deux, le 09 avril 2022, le Conseil Municipal de la commune de LE FALGA dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Isabelle COUTUREAU, Maire.

Présents : Mesdames Isabelle COUTUREAU, Anaïs BERRAN LEBOSSE, Alix BLANCHON, Anne-Marie GRANZOTTO, Hélène DELMAS, Messieurs Philippe BUGAREL Johan ÉVADÉ, Nicolas LESSIEUX, Damien MONTAGNÉ.

Absents et excusés : Marie EMBRY, Stéphanie CÉRÈNE
Stéphanie CÉRÈNE a donné Procuration donnée à Isabelle COUTUREAU,
Marie EMBRY a donné procuration Hélène DELMAS
Convocation : 30 mars 2022

Anaïs BERRAN-LEBOSSE a été nommée secrétaire de la séance.

Objet : **Approbation du Compte de Gestion 2021 du budget COMMUNAL**

Madame le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,
Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,
Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

Approuve le compte de gestion du budget annexe

Accusé de réception en préfecture
031-213101801-20220404-D2022-19-DE
Date de réception préfecture : 14/04/2022

du trésorier municipal pour l'exercice 2021. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Pour Extrait conforme

L'Adjointe au Maire, Hélène DEMAS

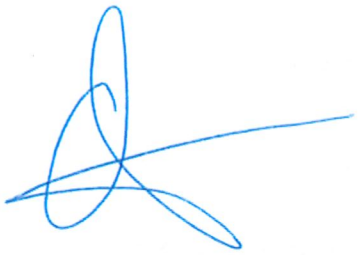

Accusé de réception en préfecture
031-213101801-20220404-D2022-19-DE
Date de réception préfecture : 14/04/2022

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
MAIRIE DE LE FALGA
31540

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

D 2022-20

Nombre de conseillers :

En exercice	11
Présents	9
Votants	11

L'an deux mille vingt-deux, le 09 avril 2022, le Conseil Municipal de la commune de LE FALGA dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Isabelle COUTUREAU, Maire.

Présents : Mesdames Isabelle COUTUREAU, Anaïs BERRAN LEBOSSE, Alix BLANCHON, Anne-Marie GRANZOTTO, Hélène DELMAS, Messieurs Philippe BUGAREL Johan ÉVADÉ, Nicolas LESSIEUX, Damien MONTAGNÉ.

Absents et excusés : Marie EMBRY, Stéphanie CÉRÈNE
Stéphanie CÉRÈNE a donné Procuration donnée à Isabelle COUTUREAU,
Marie EMBRY a donné procuration Hélène DELMAS
Convocation : 30 mars 2022

Anaïs BERRAN-LEBOSSE a été nommée secrétaire de la séance.

Objet : **Approbation du Compte de Gestion 2021 du budget annexe lotissement**

Madame le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,
Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,
Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

Approuve le compte de gestion du budget annexe

Accusé de réception en préfecture
031-213101801-20220409-D2022-20-DE
Date de réception préfecture : 14/04/2022

du trésorier municipal pour l'exercice 2021. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Pour Extrait conforme

L'Adjointe au Maire, Hélène DEMAS

Accusé de réception en préfecture
031-213101801-20220409-D2022-20-DE
Date de réception préfecture : 14/04/2022

MAIRIE DE LE FALGA
31540
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

D 2022-21

Nombre de conseillers :

En exercice	11
Présents	9
Votants	11

L'an deux mille vingt-deux, le 09 avril 2022, le Conseil Municipal de la commune de LE FALGA dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Isabelle COUTUREAU, Maire.

Présents : Mesdames Isabelle COUTUREAU, Anaïs BERRAN LEBOSSE, Alix BLANCHON, Anne-Marie GRANZOTTO, Hélène DELMAS, Messieurs Philippe BUGAREL Johan ÉVADÉ, Nicolas LESSIEUX, Damien MONTAGNÉ.

Absents et excusés : Marie EMBRY, Stéphanie CÉRÈNE
Stéphanie CÉRÈNE a donné Procuration donnée à Isabelle COUTUREAU,
Marie EMBRY a donné procuration Hélène DELMAS
Convocation : 30 mars 2022

Anaïs BERRAN-LEBOSSE a été nommée secrétaire de la séance.

OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET DE LA COMMUNE – EXERCICE2021

LE CONSEIL,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612 et suivants,

L.2311-1 et 2312-1 et suivants relatifs au vote du budget,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget principal,

Vu la délibération n°2022-19 portant approbation du Compte de gestion 2021,

Considérant que le compte administratif constate le volume de titres de recettes émis et de mandats de paiements ordonnancés au cours de l'exercice,

Accusé de réception en préfecture
031-213100181-20220409-D2022-21-DE
Date de réception préfecture : 14/04/2022

APRES AVOIR ENTENDU l'exposé de son rapporteur,

DÉLIBÈRE :

Sans que Madame le Maire ne prenne part au vote,

Article 1er : APPROUVE le compte administratif 2021 du budget de la COMMUNE

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Pour Extrait conforme
L'Adjointe au Maire Hélène DELMAS

Certifié exécutoire,
Reçu en Préfecture le
Affiché ou notifié le

Mairie de LE FALGA Place de la Forge 31540 LE FALGA
Tél. : 05.61.83.02.35– mairie-lefalga@orange.fr

Accusé de réception en préfecture
031-213101801-20220409-D2022-21-DE
Date de réception préfecture : 14/04/2022

MAIRIE DE LE FALGA
31540
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

D 2022-22

Nombre de conseillers :

En exercice	11
Présents	9
Votants	11

L'an deux mille vingt-deux, le 09 avril 2022, le Conseil Municipal de la commune de LE FALGA dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Isabelle COUTUREAU, Maire.

Présents : Mesdames Isabelle COUTUREAU, Anaïs BERRAN LEBOSSE, Alix BLANCHON, Anne-Marie GRANZOTTO, Hélène DELMAS, Messieurs Philippe BUGAREL Johan ÉVADÉ, Nicolas LESSIEUX, Damien MONTAGNÉ.

Absents et excusés : Marie EMBRY, Stéphanie CÉRÈNE
Stéphanie CÉRÈNE a donné Procuration donnée à Isabelle COUTUREAU,
Marie EMBRY a donné procuration Hélène DELMAS
Convocation : 30 mars 2022

Anaïs BERRAN-LEBOSSE a été nommée secrétaire de la séance.

OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DE LA COMMUNE – EXERCICE2021

LE CONSEIL,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612 et suivants,

L.2311-1 et 2312-1 et suivants relatifs au vote du budget,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget principal,

Vu la délibération n°2022-22 portant approbation du Compte de gestion 2021,

Considérant que le compte administratif constate le volume de titres de recettes émis et de mandats de paiements ordonnancés au cours de l'exercice,

Accusé de réception en préfecture
031-213100804-20220409-D2022-22-DE
Date de réception préfecture : 14/04/2022

APRES AVOIR ENTENDU l'exposé de son rapporteur,

DÉLIBÈRE :

Sans que Madame le Maire ne prenne part au vote,

Article 1er : APPROUVE le compte administratif 2021 du budget annexe lotissement de la COMMUNE

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Pour Extrait conforme
L'Adjointe au Maire Hélène DELMAS

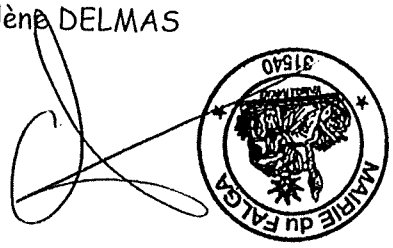

Certifié exécutoire,
Reçu en Préfecture le
Affiché ou notifié le

Mairie de LE FALGA Place de la Forge 31540 LE FALGA
Tél. : 05.61.83.02.35– mairie-lefalga@orange.fr

Accusé de réception en préfecture
031-213101801-20220409-D2022-22-DE
Date de réception préfecture : 14/04/2022

MAIRIE du FALGA

31540

MAIRIE DE LE FALGA
31540
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

D 2022-25

Nombre de conseillers :

En exercice	11
Présents	9
Votants	11

L'an deux mille vingt-deux, le 09 avril 2022, le Conseil Municipal de la commune de LE FALGA dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Isabelle COUTUREAU, Maire.

Présents : Mesdames Isabelle COUTUREAU, Anaïs BERRAN LEBOSSE, Alix BLANCHON, Anne-Marie GRANZOTTO, Hélène DELMAS, Messieurs Philippe BUGAREL Johan ÉVADÉ, Nicolas LESSIEUX, Damien MONTAGNÉ.

Absents et excusés : Marie EMBRY, Stéphanie CÉRÈNE
Stéphanie CÉRÈNE a donné Procuration donnée à Isabelle COUTUREAU,
Marie EMBRY a donné procuration Hélène DELMAS
Convocation : 30 mars 2022

Anaïs BERRAN-LEBOSSE a été nommée secrétaire de la séance.

Objet : **Colombarium**

Le cimetière du Falga ne possédant pas de colombarium Madame Le Maire propose à son conseil de réfléchir sur la question sachant que la pratique d'incinération est de plus en plus répandue.

Le devis demandé à « Marbrerie du Lauragais » sis route de CASTRES 31250 REVEL s'élève à 2633.33€ HT soit 3 160.00€ TTC

Après réflexion le conseil municipal à l'unanimité décide d'envisager dans un premier temps sa construction et autorise Madame Le Maire à faire les démarches nécessaires dont celle de la demande de subvention auprès du conseil départemental 31.

Dit que les montants nécessaires sont inscrits au budget 2022.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

pour extrait conforme,

Isabelle COUTUREAU
Maire

MAIRIE du FALGA 31540

Accusé de réception préfecture
031-213104045-D2022-25-AR
Date de réception préfecture : 05/05/2022

MAIRIE DE LE FALGA
31540
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

D 2022-26

Nombre de conseillers :

En exercice	11
Présents	9
Votants	11

L'an deux mille vingt-deux, le 09 avril 2022, le Conseil Municipal de la commune de LE FALGA dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Isabelle COUTUREAU, Maire.

Présents : Mesdames Isabelle COUTUREAU, Anaïs BERRAN LEBOSSE, Alix BLANCHON, Anne-Marie GRANZOTTO, Hélène DELMAS, Messieurs Philippe BUGAREL Johan ÉVADÉ, Nicolas LESSIEUX, Damien MONTAGNÉ.

Absents et excusés : Marie EMBRY, Stéphanie CÉRÈNE
Stéphanie CÉRÈNE a donné Procuration donnée à Isabelle COUTUREAU,
Marie EMBRY a donné procuration Hélène DELMAS
Convocation : 30 mars 2022

Anaïs BERRAN-LEBOSSE a été nommée secrétaire de la séance.

Contrefort côte nord de l'église

La façade de l'église au niveau du côté nord est dégradée, Madame Le Maire propose à son conseil de faire réaliser la réfection des contreforts. Des devis ont été demandés à Façades d'Aujourd'hui sis 8, Impasse du Lac 11320 Labastide d'Anjou pour un montant TTC de 4012.21€ soit HT 3 343.51€.

Après réflexion le conseil municipal à l'unanimité décide de réaliser les travaux autorise Madame Le Maire à faire les démarches nécessaires dont celle de la demande de subvention auprès du conseil départemental 31.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.
pour extrait conforme,

Isabelle COUTUREAU
Maire

MAIRIE du FALGA
31540

Acte [illegible] Préfecture
031-213105057-20220509-d2022-26-DE
Date de réception préfecture : 05/05/2022

MAIRIE DE LE FALGA
31540
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

D 2022-27

Nombre de conseillers :

En exercice	11
Présents	9
Votants	11

L'an deux mille vingt-deux, le 09 avril 2022, le Conseil Municipal de la commune de LE FALGA dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Isabelle COUTUREAU, Maire.

Présents : Mesdames Isabelle COUTUREAU, Anaïs BERRAN LEBOSSE, Alix BLANCHON, Anne-Marie GRANZOTTO, Hélène DELMAS, Messieurs Philippe BUGAREL Johan ÉVADÉ, Nicolas LESSIEUX, Damien MONTAGNÉ.

Absents et excusés : Marie EMBRY, Stéphanie CÉRÈNE
Stéphanie CÉRÈNE a donné Procuration donnée à Isabelle COUTUREAU,
Marie EMBRY a donné procuration Hélène DELMAS
Convocation : 30 mars 2022

Anaïs BERRAN-LEBOSSE a été nommée secrétaire de la séance.

Objet : Clect 1

Le projet de règlement de la CLECT transmis lors de la séance de la CLECT n°1 n'appelle aucune observation ni modification des membres de l'assemblée.

Il est procédé au vote de ce règlement.

La proposition présentée est approuvée à l'unanimité des membres présents

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.
pour extrait conforme,

Isabelle COUTUREAU
Maire

MAIRIE du FALGA

Accusé de réception en préfecture
031-213101861-20220505-D2022-27-DE
Date de réception préfecture : 05/05/2022

MAIRIE DE LE FALGA
31540
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

D 2022-28

Nombre de conseillers :

En exercice	11
Présents	9
Votants	11

L'an deux mille vingt-deux, le 09 avril 2022, le Conseil Municipal de la commune de LE FALGA dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Isabelle COUTUREAU, Maire.

Présents : Mesdames Isabelle COUTUREAU, Anaïs BERRAN LEBOSSE, Alix BLANCHON, Anne-Marie GRANZOTTO, Hélène DELMAS, Messieurs Philippe BUGAREL Johan ÉVADÉ, Nicolas LESSIEUX, Damien MONTAGNÉ.

Absents et excusés : Marie EMBRY, Stéphanie CÉRÈNE
Stéphanie CÉRÈNE a donné Procuration donnée à Isabelle COUTUREAU,
Marie EMBRY a donné procuration Hélène DELMAS
Convocation : 30 mars 2022

Anaïs BERRAN-LEBOSSE a été nommée secrétaire de la séance.

Objet : Vote du budget communal année 2022

Au cours de cette séance, Madame le Maire présente au Conseil Municipal les propositions de Budget Communal pour 2022.

Celui-ci peut se résumer ainsi :
Budget communal

- Dépenses de fonctionnement :. 209 244,09 €
- Recettes de fonctionnement : 209 244,09 €
- Dépenses d'investissement : 69 071,99 €
- Recettes d'investissement : 69 071,99 €

Accusé de réception en préfecture
031-213101801-20220409-D2022-28-DE
Date de réception préfecture : 13/04/2022

MAIRIE du FALGA
31540

Madame le Maire demande au Conseil Municipal, de bien vouloir se prononcer sur ces propositions.

Le Conseil Municipal, après avoir examiné l'état des recettes et des dépenses des sections de fonctionnement et d'investissement, s'être assuré que le budget est en équilibre et que les reports sont bien effectués, après en avoir délibéré,

DECIDE

- D'approuver le budget communal 2022 présenté par Madame le Maire.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Ainsi fait et délibéré les jour,
Mois et an que dessus
Pour Extrait conforme
Le Maire, Isabelle COUTUREAU

Certifié exécutoire,
Reçu en préfecture le
Affichage ou notifié le

MAIRIE du FALGA
31540

Accusé de réception en préfecture
031-213101801-20220409-D2022-28-DE
Date de réception préfecture : 19/05/2022